



Schweizerischer Pensionskassenverband  
Association Suisse des Institutions de Prévoyance  
Associazione Svizzera delle Istituzioni di Previdenza  
Kreuzstrasse 26  
8008 Zurich

Téléphone 043 243 74 15/16  
Téléfax 043 243 74 17  
Courriel [info@asip.ch](mailto:info@asip.ch)  
Site web [www.asip.ch](http://www.asip.ch)

Zurich, 8.12.2021

## **Communiqué du 8 décembre 2021**

### **La réforme de la prévoyance professionnelle en bonne voie**

**Zurich, le 8 décembre 2021 – Les défenseurs du projet «Voie moyenne / ASIP» se montrent soulagés de la décision prise aujourd’hui par le Conseil national à propos de la réforme du deuxième pilier. Le projet de réforme soutenu par le Conseil national à raison de 126 voix contre 66 tient compte de deux éléments essentiels qui n’avaient pas été pris en considération dans le modèle du Conseil fédéral. Grâce à des mesures de compensation ciblées, il est moins coûteux, mais améliore toutefois les prestations pour les femmes, les personnes travaillant à temps partiel ou celles qui touchent des salaires modestes.**

D’une part, les caisses de pension disposent de provisions suffisantes pour faire face aux pertes induites par les départs à la retraite. Ces réserves peuvent désormais être utilisées conformément à leur but, à savoir financer les mesures compensatoires pour la génération de transition. La réforme s’en trouve nettement moins onéreuse, aussi bien pour les salariés que pour les employeurs.

### **La réforme profite aux femmes**

D’autre part, 86% des personnes assurées le sont auprès de caisses de pension dites «enveloppantes». Elles ne sentiront pas les effets de la réforme, car les conseils de fondation, composés de manière paritaire, ont déjà pu mettre en œuvre les adaptations nécessaires pour compenser les effets de l’allongement de l’espérance de vie dans leurs propres caisses de pension. Seuls 14% des assurés sont en réalité concernés par la réforme. Le fait que le Conseil national veuille malgré tout verser des compensations de l’ordre de 35 à 40% signifie que plus d’un assuré sur cinq bénéficiera d’une augmentation de rente en raison de la réforme. Cela profitera surtout aux bas salaires ainsi qu’aux personnes travaillant à temps partiel – en particulier les femmes.

### **Un projet équilibré avec des mesures compensatoires ciblées**

«Globalement, cette réforme signifie un renforcement du deuxième pilier, et ce sans frais inutiles, et une extension des prestations de rentes, à la fois financièrement supportable, ciblée et respectant l'équité entre les générations, pour les assurés les plus défavorisés sur le plan social», résume le directeur de l'ASIP, Hanspeter Konrad. Nous sommes en présence d'un projet équilibré, que les organisations prônant la «voie moyenne», telles la Société suisse des entrepreneurs et Grastrosuisse, soutiennent.

Informations complémentaires:

**Veillez adresser vos éventuelles questions à [info@asip.ch](mailto:info@asip.ch).**

Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP, tél. +41 43 243 74 15